



Commune de SCHERWILLER

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 JUILLET 2011

La séance a fait l'objet des mesures de publicité prévues par le Code Général des Collectivités Territoriales :

- convocation des membres du Conseil le 13 juillet 2011 ;
- affichage en Mairie de l'ordre du jour et de la convocation le 13 juillet 2011 ;
- publication par voie de presse dans les quotidiens régionaux et locaux :
 - Dernières Nouvelles d'Alsace (DNA)
 - L'Alsace.

Le Conseil Municipal est convoqué en séance ordinaire conformément aux dispositions des articles L.2121-10 et L.2121-19 du Code Général des Collectivités Territoriales, par envoi d'une convocation individuelle à ses membres, par affichage aux portes de la Mairie et avis dans la presse.

La séance est ouverte à 19 heures par Monsieur André BOESCH, Maire, en présence de Mmes Mireille BIMBOES, Régine DIETRICH, MM. Bernard MARTIN, Philippe SCHEIBLING, Marc HEIMBURGER, François WACH, Adjoints au Maire ; M. Philippe SIMLER, Conseiller Municipal Délégué ; Mmes Brigitte KEMPF, Carine SCHUTZ et Claudine ZIPPER, MM. Claude BRUNSCHWILLER, Olivier SENGLER, Damien SOHLER, Pierre BURGER, Serge MATHIS, Conseillers Municipaux.

MM. Stéphane WEISHARD et Philippe VOLK, Conseillers Municipaux Délégués, MM. Maurice RIESTER, Didier ROECKEL, Dominique WAEGELL et Mme Pierrette LACOMBE Conseillers Municipaux sont absents et excusés.

M. Stéphane WEISHARD a donné procuration à M. Pierre BURGER, Conseiller Municipal ; M. Philippe VOLK a donné procuration à Mme Mireille BIMBOES, Adjoint au Maire ; Mme Pierrette LACOMBE a donné procuration à Mme Carine SCHUTZ, Conseillère Municipale.

Membres en exercice : **22** Présents : **16** Absents et excusés : **6** Procurations : **3**

Vu les articles L2541-6 et 2541-7 du Code Général des Collectivités Territoriales portant sur la nomination d'un ou plusieurs membres pour remplir les fonctions de secrétaire,

Le Conseil, après en avoir délibéré et à l'unanimité

DESIGNE M. Olivier SENGLER, secrétaire de séance

Mme Véronique KALT, Directrice Générale des Services, assure le secrétariat administratif.

39.1 APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 14 JUIN 2011

Le procès-verbal, préalablement et intégralement diffusé est adopté à l'unanimité par les membres présents lors de la séance du 14 juin 2011.

39.2 COMPTE RENDU DE LA DELEGATION D'ATTRIBUTION DU MAIRE

- Décision municipale en date du 04 juillet 2011, portant organisation d'une consultation relative à la conclusion d'une ligne de trésorerie d'un montant de 152 450,- €.
- Décision municipale en date du 06 juillet 2011, portant attribution de la fourniture et installation de matériel informatique à la société BERGER-LEVRAULT de COLMAR pour un montant de 9 117,11 € TTC
- Décision municipale en date du 06 juillet 2011, portant organisation d'une consultation relative à une prestation de service pour fournitures de produits d'entretien.

M. Bernard MARTIN, Adjoint, quitte la salle.

39.3 PATRIMOINE

Aide à la valorisation du Patrimoine

Rapporteur : **M. André BOESCH, Maire**

La Commission « Communication – Patrimoine » réunie le 16 juillet dernier a procédé à l'instruction de deux dossiers de demandes d'aides :

- Monsieur Frédéric RIEHL – 52 rue de la gare

Travaux de rénovation de façades (construction datée environ de 1900)

⇒ Façades crépis de 200 m² à 3,10 € = 620,00 €

⇒ Façades peinture de 240 m² à 2,30 € = 552,00 €

TOTAL = 1172,00 €

- Monsieur Bernard MARTIN – 42 rue de la gare

Travaux de réfection de toiture (construction datée de 1776)

⇒ Toiture de 41,25 m² à 3,10 € = 127,88 €

TOTAL = 127,88 €

Il est rappelé que la Commission, avant versement des aides communales et après réalisations des travaux, procède à la vérification de l'étendue et de la nature des interventions réalisées, ainsi qu'à la conformité des interventions avec les recommandations ABF.

En conséquence, la Commission propose au Conseil :

- **d'attribuer** les subventions telles que ci-dessus déterminées et après ajustement au vu des travaux effectivement réalisés et production des factures.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **ATTRIBUE** les subventions telles que ci-dessus déterminées et après ajustement au vu des travaux effectivement réalisés et production des factures.

ADOPTE A L'UNANIMITE

M. Bernard MARTIN, Adjoint, revient en séance.

39.4 VOIRIE – RESEAUX

A. Jonction Rue des Tulipes – Rue du Taennelkreuz Avenant n°1 au marché de maîtrise d'œuvre

Rapporteur : M. Philippe SCHEIBLING, Adjoint

L'avenant proposé concerne à la reconstitution des limites des propriétés après les travaux de terrassement.

Ces prestations font ressortir un avenant n°1 de 960 € HT au marché de maîtrise d'œuvre du Cabinet SCHALLER – ROTH – SIMLER.

	HT	TVA	TTC	
Marché notifié	5 533,34 €	1 084,53 €	6 617,87 €	
Avenant n°1	960,- €	188,16 €	1 148,16 €	Soit + 17,3 %
Total	6 493,34 €	1 272,69 €	7 766,03 €	

Il est demandé au Conseil Municipal :

- **D'approuver** l'avenant n°1 au marché maîtrise d'œuvre tel que ci-avant présenté ;
- **D'inscrire** les crédits nécessaires au budget général de la Commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** l'avenant n°1 au marché maîtrise d'œuvre tel que ci-avant présenté ;
- **INSCRIT** les crédits nécessaires au budget général de la Commune – couverture par emprunt ;
- **AUTORISE** le Maire à signer le dit avenant ainsi que toute pièce afférente.

ADOPTE A L'UNANIMITE

39.4 VOIRIE – RESEAUX

B. Rue de la Gare – Aménagement de deux arrêts voyageurs Avenant n°1 au marché de travaux

Rapporteur : M. Philippe SCHEIBLING, Adjoint

L'avenant proposé concerne :

- Un prolongement de 50 ml la réfection du trottoir côté Emmaüs – dépose, repose de bordures – enrobés – mise à niveau tampon plaque sur siphon.

- Fourniture et pose de caniveaux en pavés pour création d'un fil d'eau sur le trottoir devant la propriété MEYER.
- Déplacement de la boîte aux lettres du relais de la Poste.
- Mise en place de 4 potelets supplémentaires sur trottoir devant Emmaüs

Ces prestations font ressortir un avenant n°1 de 3 281,95 € HT au marché de l'entreprise VOGEL.

	HT	TVA	TTC	
Marché notifié	23 756,63 €	4 656,30 €	28 412,93 €	
Avenant n°1	3 281,95 €	643,26 €	3 925,21 €	Soit + 13,8 %
Total	27 038,58 €	5 299,56 €	32 338,14 €	

Il est demandé au Conseil Municipal :

- **D'approuver** l'avenant n°1 au marché de travaux tel que ci-avant présenté ;
- **D'inscrire** les crédits nécessaires au budget général de la Commune.

A Mme Brigitte KEMPF, Conseillère, souhaitant être informée quant à la mise aux normes « handicapés » des arrêts – voyageurs, le Maire indique que tous les arrêts nouvellement mis en place ou refaits sont rendus conformes aux normes en vigueur en matière d'accessibilité. Pour toute les Communes du périmètre de la Communauté des Communes de Sélestat, un dispositif a été mis en place validant la démarche à l'occasion de chaque mise en œuvre de programme de voirie. M. SCHEIBLING rappelle que d'un point de vu règlementaire toutes les collectivités devraient entamer la procédure de mise en œuvre du plan d'accessibilité ceci depuis 2010. Une difficulté majeure apparait toutefois dans la charge financière liée à l'ampleur de la tâche. M. Marc HEIMBURGER, Adjoint, rappelle que, pour ce qui concerne les bâtiments communaux, 20 000,00 euros seront à inscrire budgétairement sur 4 exercices ce qui n'est pas anodin.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** l'avenant n°1 au marché de travaux tel que ci-avant présenté ;
- **INSCRIT** les crédits nécessaires au budget général de la Commune – couverture par emprunt.
- **AUTORISE** le Maire à signer le dit avenant ainsi que toute pièce afférente

ADOpte A L'UNANIMITE

Monsieur André BOESCH, Maire, quitte la salle

39.5 URBANISME

Droit de préemption urbain Echange de parcelles

Rapporteur : **M. Bernard MARTIN, Adjoint au Maire**

Par délibération en date du 10 juin 1987 avait été instauré un droit de préemption au profit de la Commune. (conf. plan parcellaire ci-joint) Celui-ci consiste en une priorité dont dispose la Commune pour l'acquisition d'un bien par rapport à un acquéreur potentiel.

La Commune peut alors préempter pour permettre la création d'un équipement public de proximité ou pour toute autre opération d'utilité publique. Les biens situés dans un secteur couvert par le droit de préemption sont donc soumis à déclaration auprès de la Commune.

La Commune de Scherwiller a réceptionné le 12 juillet 2011 deux déclarations d'intention d'aliéner, adressées par Maître Claude NUSS, notaire à CHATENOIS en vue de l'échange de propriétés sises à SCHERWILLER, lieu-dit « Village » et cadastrées :

- **Section 8, parcelle n° 311/24, d'une superficie de 3,64 ares,** provenant du détachement de la parcelle de souche cadastrée :
Section 8 n°226/24, lieu-dit « Village », d'une superficie de 14,07 ares,

Suivant procès-verbal d'arpentage n°697W dressé par le cabinet « SCHALLER – ROTH – SIMLER, géomètres experts » à SELESTAT, le 15 mars 2011.

- **Section 8, parcelle n°324/28, d'une superficie de 1,01 ares,** et, provenant du détachement de la parcelle de souche cadastrée :
Section 8 n°114/28, rue de Dambach, d'une superficie de 3,57 ares,
et
- **Section 8, parcelle n°318/25, d'une superficie de 0,36 are,** provenant du détachement de la parcelle de souche cadastrée :
Section 8 n°250/25, lieu-dit « Village », d'une superficie de 1,57 ares,

Suivant procès-verbal d'arpentage n°698S dressé par le cabinet « SCHALLER – ROTH – SIMLER, géomètres experts » à SELESTAT, le 18 novembre 2010.

Les parcelles sont estimées à cent sept mille neuf cent dix euros. (107.910,00 euros)

Soit une surface totale de 5,01 ares.

- **Section 8, parcelle n° 328/23, d'une superficie de 3,49 ares,** provenant du détachement de la parcelle de souche cadastrée :
Section 8 n°283/23, lieu-dit « Village », d'une superficie de 4,88 ares,
- **Section 8, parcelle n° 326/22, d'une superficie de 3,05 ares,** provenant du détachement de la parcelle de souche cadastrée :
Section 8 n°292/22, lieu-dit « Village », d'une superficie de 4,54 ares,

Suivant procès-verbal d'arpentage n°699M dressé par le cabinet « SCHALLER – ROTH – SIMLER, géomètres experts » à SELESTAT, le 15 mars 2011.

Les parcelles sont estimées à cent sept mille neuf cent dix euros. (107.910,00 euros)

Soit une surface totale de 6,54 ares.

Considérant que ces parcelles n'ont aucune utilité pour la Commune et qu'il n'y a pas de projet établi sur ces parcelles ;

Il est donc proposé au Conseil :

- de **renoncer** à l'exercice du droit de préemption.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **RENONCE** à l'exercice du droit de préemption sur les parcelles précitées.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Monsieur André BOESCH, Maire, revient en séance

39.6 COMMUNICATIONS

M. André BOESCH, Maire

- EHPAD :

Madame Delphine Schmidt, nouvelle directrice de la résidence de l'Alumnat est arrivée le premier juillet dernier.

Pour l'heure, 34 résidents sont présents, l'unité protégée n'ouvrant que fin août prochain.

A Monsieur Pierre Burger, conseiller, souhaitant avoir des précisions concernant l'expérience de la directrice, le Maire indique qu'elle a 38 ans, qu'elle est issue des services du Conseil Général, en plus faisait partie du service des établissements où elle a effectué du contrôle de gestion des établissements et des inspections.

A Madame Carine Schutz, conseillère, insistant sur la nécessité de communiquer par rapport à cette arrivée vu les conditions d'ouverture de l'établissement et le déroulement des deux derniers mois, le Maire indique que des articles seront diffusés dans la presse durant le weekend du 23 et 24 juillet prochains.

- Le jury « maisons fleuries » sera de passage mercredi 27 juillet.

A Madame Mireille Bimboes, adjointe, souhaitant connaître le mode de désignation et le choix du jury et après avoir indiqué que Madame Burrus lui a fait part de son étonnement concernant l'absence de contact relatif à sa participation au jury, il est précisé que la démarche relève du Président de l'Office de Tourisme Monsieur Carl et que ces informations lui seront communiquées.

- La soirée d'accueil des touristes a été réussie malgré une météo peu favorable.

Madame Bimboes, adjointe

- Ecole maternelle : La kermesse s'est déroulée le 24 juin dernier. Un spectacle de grande qualité a été présenté à l'image du travail et de l'implication des enseignants.

- Classe bilingue

Après divers échanges et réunions concernant la finalisation du transport des enfants notamment, sont communiquées et rappelées au Conseil les décisions prises ces derniers mois.

Mi juin, demande des parents concernant la prise en charge par le transport dit « RPI » de Scherwiller à Kientzville et l'inscription au périscolaire de Dieffenthal à midi et le soir.

Les démarches entreprises ont permis que la quasi totalité des enfants de la classe bilingue a ainsi pu être inscrite aux « p'tits Loups ».

A donc été communiquée aux services de la Communauté des Communes de Séléstat la demande :

- prise en charge par le transporteur des enfants bilingues à l'arrêt « Ecole maternelle » au deuxième passage soit à 8h09 en direction de l'école de Kientzville où l'arrivée est à 8h14. Début de cours à 8h15 à Kientzville.

Fin des cours à 11h45 et prise en charge par le transporteur à 11h52 en direction de Dieffenthal, arrivée à 12h.

- A 13h27 départ de Dieffenthal pour Kientzville où l'arrivée est programmée à 13h39 et le début des cours à 13h40.

A la fin des cours, soit à 16h10, prise en charge par le transporteur à 16h17 en direction de Dieffenthal et du périscolaire où l'arrivée est prévue à 16h25.

Les parents pourront bien entendu, le matin, amener les enfants directement à Kientzville et le soir les récupérer soit à la sortie de l'école à Kientzville ou au périscolaire à Dieffenthal.

A Madame Régine Dietrich, Adjointe, souhaitant savoir si cette proposition convient aux parents, Mme Bimboes indique que la solution peut être de toute façon de satisfaire le plus grand nombre. Une acceptation « à la carte » étant impossible.

Monsieur Olivier Sengler, Conseiller, trouve gênant que jamais n'est évoqué par ces quelques parents la situation des autres élèves. Il relève également le fait que Monsieur Charles Andréa,

Maire de Dieffenthal, n'a jamais été informé du projet d'installation de la section bilingue à Kientzville ni des problématiques induites.

Monsieur Marc Heimbürger, Adjoint, rappelle que Monsieur Andréa est d'ailleurs intervenu en séance du Conseil Communautaire.

Philippe Scheibling, Adjoint

- Aménagement de la route d'Ebersheim :

M. Scheibling rappelle les objectifs du projet fixés par la commission « voirie » : améliorer l'esthétique de l'entrée du village, assurer la continuité de la circulation « piétons et cycles » en provenance de la direction du PAA Est et permettre la liaison avec la contre-allée route d'Ebersheim. La présente proposition a été faite après avoir été informé de l'intervention du Conseil Général sur la RD et de la nécessité de procéder à la matérialisation de l'arrêt des enrobés à effectuer sur la RD et des entrées. Des terres-pleins seront installés tout le long de la voie, entrecoupés par les accès. L'intervention de pose des enrobés est prévue du 22 au 26 Août prochain. L'entreprise Vogel titulaire du marché communal étant prête à intervenir, des riverains ont déjà été contactés. Deux rendez-vous restent à définir.

M. Heimbürger, Adjoint

A la rentrée de septembre sera menée une réflexion concernant la mise en place de nouvelles taxes d'urbanisme.

Régine Dietrich, Adjointe

- EHPAD – Résidence de l'Alumnat :

La maison vit bien.

Diverses animations y ont déjà été organisées, celle notamment de l'inauguration du piano offert par Madame Christiane Weissenbacher dont le transport depuis Strasbourg a été pris en charge par la fondation Wolfberger. Le vendredi 8 juillet dernier Madame Weissenbacher accompagnée par sa fille, professeur au conservatoire d'Annecy, ont interprété lors d'un concert, diverses partitions. Instant fort apprécié par l'ensemble des familles, amis et résidents présents. Un goûter a été offert au cours duquel des contacts ont pu être pris avec la nouvelle directrice.

Mme Dietrich indique que l'opération « Friejhohr » a permis l'acquisition d'un appareil photo et d'un lecteur CD remis à l'établissement pour les besoins de l'animatrice.

La fondation Wolfberger fera également don prochainement d'un vidéoprojecteur, d'un téléviseur et d'un lecteur CD. Elle rappelle qu'une animation a été organisée le 10 juillet dernier à Colmar par la fondation et les produits récoltés affectés à l'acquisition des biens mérités.

Monsieur le Curé célébrera certainement courant août ou septembre une messe dans la salle de méditation et un goûter sera offert aux résidents par le Conseil de fabrique. Le Lion's club de Sélestat a également fait don à l'établissement de matériel d'animation. Concernant le fonctionnement de la maison et plus particulièrement la gestion du personnel est à mettre en place, un régime indemnitaire permettant une valorisation et une reconnaissance du travail des agents.

Concernant l'unité « Alzheimer », son ouverture a été souhaitée fin août afin de ne pas perturber une organisation qui se stabilise enfin.

Madame Carine Schutz relève que Madame Delphine Schmidt a beaucoup de mérite. En effet, après 2 mois durant lesquels le personnel a été plus ou moins livré à lui-même, ainsi que les diverses tensions ressenties, une certaine stabilité et continuité était nécessaire.

Le Maire remercie particulièrement les bénévoles du CCAS et autres qui étaient présents durant ces deux mois.

Madame Mireille Bimboes, membre du Conseil d'administration du CCAS tient à réagir en tant que membre du conseil municipal et indique que lors du dernier CCAS a enfin été compris le rôle d'une directrice et le positionnement de tous les acteurs (CCAS, Président, Directeur...). Concernant l'organisation du travail et le report de l'ouverture de l'unité Alzheimer il y a lieu de chiffrer les incidences financières et d'en communiquer le volume au Conseil.

Une satisfaction est notée : les deux dernières séances du mois de mai du CCAS ont permis de poser les problèmes et réflexions.

Le Maire indique que l'évaluation financière des conditions d'ouverture sera faite par le directeur et effectuée courant de l'automne.

Monsieur Marc Heimburger, Adjoint, relève que le prix de journée n'est pas malléable et qu'il est issu d'un accord entre le CG67, l'ARS et le CCAS, il traduit un besoin d'équilibre et d'indépendance financière.

François Wach, Adjoint

A assisté à une réunion de bilan du comité départemental d'éradication du logement insalubre.

Monsieur Philippe Simler, conseiller municipal délégué

Dans le cadre de l'opération de communication organisée conjointement entre Carré Blanc et France Bleu Alsace, a été réalisé récemment une interview à 6h50 de Monsieur Simler et à 7h45 de Madame Bimboes en alsacien.

- Panneaux touristiques : le bon à tirer est en cours et la remise des panneaux s'effectuera fin août.

- Jury d'arrondissement : le jardin médiéval a été proposé au jury d'arrondissement

- Sentier gourmand de Noël : L'Office de Tourisme gère le projet. Afin de réaliser une décoration particulière et uniforme du village, seront sollicités les agents municipaux pour la découpe de rondelles de bouleau. Des pommes de pin compléteront la décoration volontairement naturelle. Reste à trouver un lieu de stockage.

- Equipement sportif couvert : le dossier redémarre doucement.

A l'issue des communications, le Maire indique que les commissions se réuniront à la rentrée pour préparer les projets pour 2012, lui-même étant en train de travailler sur des projets et programmes pour les exercices à venir.

Madame Régine Dietrich, adjointe ayant assisté au pot de départ de Monsieur Paul Hartmann, directeur des Emmaüs de Scherwiller, transmet ses remerciements pour le cadeau de la Commune et le prêt de la salle.

39.7 VŒUX

Madame Carine SCHUTZ, conseillère municipale, rappelle l'inauguration du jardin médiéval qui s'est déroulée le 25 juin dernier. Cette réalisation qualifiée de « belle réussite » par l'ensemble des invités est ouverte au public tous les jours ceci grâce à l'intervention de Monsieur et Madame BOESCH Joseph qui en assurent l'ouverture et la fermeture. Madame Schutz adresse ses remerciements à Philippe SIMLER, Claudine ZIPPER et Olivier SENGLER qui ont participé activement à l'inauguration en interprétant diverses scénettes.

Elle indique que pour 2012, est envisagée une participation au week-end des jardins avec une animation. Un article à intégrer sur le site de la Commune est également en préparation et un livre d'or sera mis à disposition du public à l'Office de Tourisme.

Monsieur et Madame BOESCH seront invités lors de la cérémonie des vœux 2012. Lundi 25 juillet sera organisée la marche de Saint Jacques : départ à Dieffenthal, visite des jardins médiévaux déjà créés dont celui de Scherwiller et arrivée à Saint – Hippolyte en fin de journée.

- **Monsieur Olivier SENGLER**, conseiller, informe l'assemblée de la réalisation d'une vente de douglas à 75euros/m³

Il informe également le Conseil que Monsieur MOUGEOT, garde forestier, insiste sur l'organisation d'une sortie en forêt qui pourrait être programmée début octobre avec conjoints et enfants. Sur demande du Conseil, sera transmis le souhait d'organiser la sortie un dimanche.

-**Monsieur Pierre BURGER** indique que les travaux de gaz route de Kientzville sont achevés.

-Monsieur Claude BRUNCHWILLER signale qu'un incendie d'environ 400 tonnes de matériaux entreposés et en processus de compostage au SMICTOM a eu lieu le week-end dernier.

Monsieur Serge Mathis, conseiller, souhaitant connaître l'étendue de l'influence de la Commune auprès des opérateurs téléphoniques en matière de dégroupage le Maire indique que les nombreux courriers et contacts sont jusqu'à présent restés sans suite.

Monsieur Pierre Burger, conseiller, s'interroge sur la réglementation des stationnements rue de la gare depuis les travaux d'aménagements. Il est précisé par Monsieur Philippe SCHEIBLING qu'en aucun cas le stationnement sur les trottoirs des véhicules n'est autorisé. La seule issue à la situation de faits quotidiennement visibles est le renouvellement des potelets à l'instar des aménagements du centre.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h45.

Le secrétaire de séance
M. Olivier SENGLER

Le Maire
André Boesch